

Apprentissage du français aux migrants

Les associations et l'Etat ne parlent pas la même langue

Le dispositif « Français langue d'intégration » imposé par le ministère de l'Intérieur a déclenché une levée de boucliers de la fédération des centres sociaux de Paris. En contradiction totale avec leurs principes, leurs valeurs et leurs pratiques d'accompagnement des migrants, ce texte mettrait en péril leur liberté associative.

Cela s'est passé l'année dernière dans un atelier sociolinguistique (ASL) d'un centre social à Paris, dans le XIX^e. « Dans ce groupe, les apprenants avaient envie de travailler le français à l'écrit, se souvient Aziza Deghay, coordinatrice ASL à l'Espace Riquet. Beaucoup avaient des enfants en bas âge, dont certains fréquentaient la halte-garderie du centre social. La formatrice bénévole était elle-même jeune maman. » Des attentes et un intérêt commun qui débouchent sur la réalisation d'un projet autour des livres pour enfants. « Ils ont commencé par découvrir la bibliothèque de la crèche, à s'approprier les livres et à faire la lecture aux enfants. De ces séances, ils sont revenus avec l'idée d'écrire eux-mêmes des histoires. » Ces textes, pour partie inventés et pour partie inspirés de leur culture d'origine, ont été mis en page et illustrés par les enfants du soutien scolaire. Au final, les apprenants sont retournés à la crèche lire des livres dont ils étaient les auteurs.

« C'est ça, les ateliers sociolinguistiques : du français en situation, résume Aziza Deghay. C'est de l'apprentissage linguistique, mais pas que cela. On a une approche globale, mêlée à un travail de socialisation. Là,

cela a permis en amont de travailler sur les questions de parentalité, d'échanger sur le rapport aux histoires, avec une dimension interculturelle, où chacun a pu raconter un peu de son pays, tout en permettant un acquis de compétences facilement transférables à d'autres styles d'écritures, plus administratifs par exemple. »

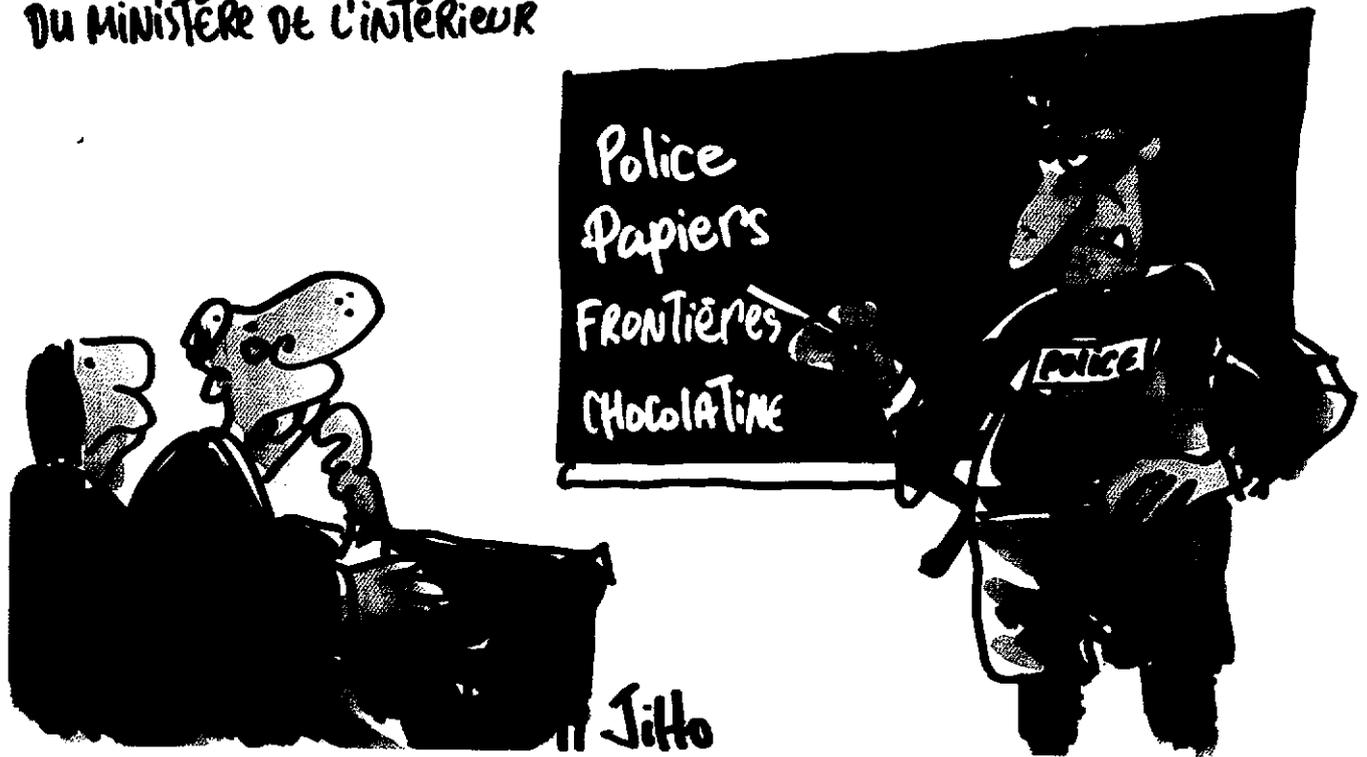
Typiquement le genre de projet ordinaire en centre social, mais qui ne pourrait se dérouler ailleurs. « On est dans une démarche participative où l'on demande aux gens d'être acteurs de ce qu'ils apprennent. Ici, les contenus se décident en fonction des envies et des besoins. » Une stratégie d'autant plus pertinente que les motivations sont aussi diverses que les profils des participants, certains s'inscrivant aux ASL pour suivre la scolarité des enfants, d'autres pour remplir seuls leurs papiers ou encore être à même d'effectuer des démarches en préfecture.

Approche globale menacée

Cette approche globale, qui fait la force et la particularité de ces ateliers, est aujourd'hui menacée. Alors que jusqu'à présent les centres sociaux étaient libres de définir les modalités de leur enseignement, en

octobre 2011, le ministère de l'Intérieur a publié deux décrets, l'un relatif au niveau de la langue française requis pour les postulants à la nationalité, l'autre créant un label qualité « Français langue d'intégration » (FLI) pour les organismes de formation, s'appuyant sur un référentiel du même nom. Mais le dispositif ne se limite pas aux formateurs salariés des structures professionnelles, chargées d'enseigner le français aux migrants dans le cadre d'un contrat avec la préfecture ou d'une recherche d'emploi. Par l'annonce de la création d'un agrément, il vise aussi les structures associatives et leurs intervenants bénévoles, en leur imposant un cadre de travail contraignant, avec tout un tas d'exigences, de règles et d'objectifs. « L'idée d'avoir un cadrage par le haut, avec des programmes et une grille d'évaluation décidés à l'échelle de l'Etat, c'est nier la spécificité de notre démarche », déplore Aziza Deghay. Elaborées sans concertation aucune avec les structures concernées, ces nouvelles contraintes de certification s'avèrent totalement incompatibles avec les pratiques des centres sociaux. « Ce n'est pas dans notre habitude de faire de l'agitation sur la voie publique, mais un tel dispositif aurait

L'ENSEIGNEMENT AUX MIGRANTS DÉPEND DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



des conséquences désastreuses », signale Patrick Isabel, délégué général de la fédération des centres sociaux et socioculturels de Paris, dont le réseau de vingt-six établissements a rapidement fait connaître son opposition, par l'envoi de lettres de contestation et la signature d'une pétition.

Longue liste d'attente

« Si le décret sortait en l'état, il mettrait en péril notre liberté associative, son application devenant une condition de financement de nos structures », prévient Marie-France Gueyffier, vice-présidente de la fédération parisienne, qui dénonce une volonté d'ingérence dans le fonctionnement des associations. Dès lors, la tentation de claquer la porte du dispositif serait grande. « On n'irait pas perdre notre âme pour appliquer des directives qui iraient à l'encontre de nos valeurs et dans lesquelles les bénévoles et les apprenants ne se retrouveraient plus », assure Bernard Massera, administrateur du réseau parisien et vice-président du centre social Accueil Goutte d'Or, dans le XVIII^e. Reste que si demain, faute de moyens, les centres sociaux sont contraints d'arrêter les ASL, c'est 2 200 migrants supplémentaires qui

resteraient sur le carreau. Dans la capitale, les études estiment entre 50 000 et 60 000 le nombre de migrants souhaitant apprendre le français, pour seulement 25 000 demandes satisfaites. Largement supérieurs à l'offre publique, les besoins en matière d'apprentissage du français ne peuvent être absorbés par les seules associations. « Ce travail qu'on mène avec des bénévoles reste insuffisant. On a des listes d'attente effroyables », reconnaît Karine Péneau, présidente de la Fédération de Paris et directrice

le travail des centres sociaux, réduisant les ateliers sociolinguistiques à de simples cours de langue. Mais si limiter la question de l'intégration des migrants à l'apprentissage du français est choquant, son pilotage par le ministère de l'Intérieur l'est tout autant, allant jusqu'à mêler des visées pédagogiques en matière de formation à des injonctions politiques. « On a tout de suite été heurté par l'avant-propos du référentiel, qui stigmatise les étrangers et leur donne obligation d'adhérer ex abrupto aux

5 000 demandes de formation, faute de places, sont refusées par les centres sociaux parisiens.

du centre Belleville, à Paris XIX^e. Chaque année, c'est près de 5 000 migrants qui, faute de places, voient leur demande de formation refusée par les centres sociaux parisiens. C'est dire s'ils n'ont pas besoin que l'Etat vienne leur mettre des bâtons dans les roues.

Étrangers stigmatisés

« Normatif », « réducteur », « procédurier », Patrick Isabel n'a pas de mot assez fort pour qualifier le référentiel FLI qui d'un seul point de vue technique n'est pas du tout en phase avec

valeurs de la République française », indique Marie-France Gueyffier. Un texte qui assortit le droit à l'apprentissage de la langue avec « un devoir de respect des principes fondateurs de la République française, piliers d'un vivre ensemble « à la française », que les Français ont l'ambition de considérer comme universels », et qui n'est pas sans renvoyer à une vision néo-coloniale du monde et des étrangers. « Bien sûr, ce sont des valeurs qui font partie de notre socle commun, mais ce ne sont pas des valeurs qui s'impo-

sent. Elles évoluent, se partagent et s'enrichissent aussi par les apports d'autres cultures », estime Christine Ledésert, directrice d'un centre social dans le XVIII^e. « Il faut qu'elles puissent s'approprier, se discuter, cheminer, renchérit Patrick Isabel. Ce n'est pas en faisant du gavage et en demandant aux gens d'annoncer des valeurs que l'on va construire des éléments de vivre ensemble. » En somme, parler des règles et des usages, d'accord, mais dans un sens de connaissance et non dans celui d'éducation morale suggérée par le référentiel.

Bénévoles en colère

« On n'est pas dans une logique d'instruction civique où on formate les gens. Il y a même un passage où il est question du « devoir des citoyens » et de « l'obligation de payer ses impôts ». Expliquer en atelier comment remplir une déclaration, c'est une chose, mais demander aux gens de payer leurs impôts, ça, il n'en est pas question, proteste Aziza Deghay. Et puis, c'est faire

jet associatif qui leur plaît et qui va dans le sens de leurs valeurs, insiste Aziza Deghay, qui accompagne une vingtaine de formateurs volontaires à l'Espace Riquet. Déjà qu'ils sont bien gentils de filer un coup de main en compensant le retrait de l'Etat sur ses missions sociales, on ne va pas leur demander en plus d'exécuter les lois qui régissent la politique d'immigration, parce que l'Etat attend d'eux qu'ils éduquent les migrants. Les gens qui pensent comme ça, ils ne sont pas bénévoles en centre social. »

Négociations ouvertes

La grogne de la Fédération parisienne y est sans doute pour beaucoup, mais pour l'heure, la perspective d'une application du dispositif est au point mort. « On a un petit espoir. Les textes qui devaient préciser les conditions d'agrément ne sont pas sortis », s'avoue Marie-France Gueyffier. Mais pas question pour les opposants de s'endormir sur leurs lauriers ni de relâcher la pression. « On reste prudent.

« On n'est pas dans une logique d'instruction civique où on formate les gens. »

un procès d'intention aux migrants que de supposer qu'ils ne veulent pas respecter la culture de la France, la laïcité... Ce n'est pas la réalité du terrain ! Les personnes qu'on accompagne ont vraiment envie d'apprendre et de s'intégrer. »

Parce qu'il préjuge d'une certaine vision des migrants contraire à celle des centres sociaux, ce texte pourrait également signifier la fin d'un engagement de longue date porté par des centaines de volontaires attachés aux valeurs de solidarité et d'éducation populaire. « Beaucoup de nos bénévoles ont réagi avec virulence, en nous disant très clairement que si on entrait dans le dispositif, ils arrêteraient leurs activités, qu'ils ne seraient pas le bras armé de l'Etat », rapporte Karine Péneau. « Les bénévoles, sont là parce qu'ils ont envie de participer à un pro-

Rien n'est encore gagné », précise la vice-présidente de la fédération parisienne. Bon pour le moral des troupes, une rencontre obtenue en septembre avec une conseillère du ministre de l'Intérieur a ouvert la voie des négociations. « À la différence du précédent gouvernement, on a aujourd'hui des pouvoirs publics qui prêtent une oreille à nos inquiétudes, informe Karine Péneau. C'est le moment de passer à l'étape supérieure et d'élargir la mobilisation. »

Car si chez eux, ça bouillonne, le mécontentement ne s'arrête pas à la porte des centres sociaux de Paris. C'est pourquoi il a été décidé en assemblée générale que la fédération nationale s'empare de cette question, désormais inscrite à l'ordre du jour du conseil d'administration du 8 décembre. En marge d'une implication

de l'ensemble des centres sociaux de France, des associations extérieures au réseau ont également été invitées à rejoindre la contestation.

Vers une charte ?

« On se doutait qu'ils partageaient les mêmes craintes que nous, d'où l'intérêt d'avoir une expression collective », indique Patrick Isabel. À l'appel de la fédération parisienne, différentes associations ont accepté de s'associer à la rédaction d'une lettre commune. « L'idée, ce n'est pas seulement de dire qu'on n'est pas d'accord. On n'a pas de problème avec un contrôle de l'utilisation de l'argent public et on sait bien que l'encadrement des pratiques comme l'évaluation des actions, c'est aussi ce qui permet d'être productif et d'avancer. D'ailleurs, on n'a pas attendu le dispositif FLI pour avoir des exigences de qualité et le souci de mieux qualifier nos acteurs », précise Christine Ledésert, en évoquant tout le travail effectué autour des questions de méthodologies, de formations internes, d'outils pédagogiques et d'évaluation. Mais parce qu'elles estiment que ce n'est pas au ministère de l'Intérieur de prendre en charge cette question, les associations demandent dans leur lettre la tenue d'une concertation interministérielle, en suggérant de travailler sur une charte plutôt qu'un agrément, en prenant comme référence la *Charte de l'accompagnement à la scolarité* signée en 2001 par plusieurs ministres. Sans avoir les inconvénients intrusifs et réducteurs de l'agrément, une charte permettrait d'instaurer des principes, un cadre et des objectifs, tout en étant respectueuse des projets associatifs, de la réalité des territoires et des acteurs qui les portent. Une proposition qui montre bien, comme le résume Aziza Deghay, « que notre opposition, ce n'est pas juste une réaction au changement ».

Linda Maziz

<http://paris.centres-sociaux.fr/>